

# APPEL À CANDIDATURE BOURSE DE RÉSIDENCE AUTOUR DE LA NOVELLISATION

## CONTEXTE GÉNÉRAL DE LA RÉSIDENCE

La Région Grand Est met en œuvre depuis 2021 une action inédite et originale autour de l'adaptation littéraire vers l'audiovisuel et le cinéma afin de valoriser et de former les acteurs régionaux du livre dans ce domaine, identifié comme un enjeu majeur dans le décloisonnement des pratiques et la circulation des textes.

Cette année, l'action s'articule autour de trois volets :

- Valorisation d'ouvrages à potentiel d'adaptation parmi les catalogues d'éditeurs du Grand Est ;
- Organisation de journées d'information pour les auteurs et les éditeurs du Grand Est à l'adaptation littéraire ;
- **Mise en place d'une résidence de création littéraire sur la novellisation.**

## OBJET DE LA RÉSIDENCE

Cette bourse de résidence a pour objet d'attribuer une rémunération à des auteurs de toutes esthétiques pour leur permettre de mener à bien un projet d'écriture fondé sur la novellisation, adaptation d'un film en texte littéraire.

La novellisation, comme acte de création littéraire, se fonde en effet sur la prolongation subjective d'un film à l'écrit. Un projet de médiation sera aussi développé en cohérence avec ce genre et élaboré conjointement avec la structure d'accueil et les partenaires engagés.

Les objectifs sont les suivants :

- Accompagner un auteur dans une création originale de qualité autour de la novellisation comme thématique de résidence inédite ;
- Contribuer à la diversité de la création littéraire à travers les rapports livre/cinéma ;
- Faire connaître ce genre littéraire au grand public par le développement d'actions culturelles ;
- Renforcer l'attractivité du territoire à travers une résidence novatrice et transversale dans les domaines du livre et du cinéma/audiovisuel.

## CONDITIONS D'ACCÈS POUR L'AUTEUR

### Critères d'éligibilité pour l'auteur :

- Auteur de toutes esthétiques, de langue française ;
- Vivant et travaillant en France, en Belgique, au Luxembourg ou en Suisse ;
- Ayant publié au moins deux livres en français à compte d'éditeur dans les 8 dernières années.

Un projet original de novellisation peut être en cours ou au début du processus de création. L'auteur peut déjà avoir bénéficié d'une bourse de résidence de création en 2022.

### Critères d'éligibilité quant à l'œuvre filmée, sujet de la novellisation :

- Absence de novellisation antérieure ;
- Singularité du choix dans l'histoire du cinéma ;
- Long-métrage hors plateforme ;
- Sortie datée depuis plus d'un an.



## DÉROULÉ DE LA RÉSIDENCE

L'auteur consacrera 70 % du temps à la conduite de son projet personnel de novellisation et 30 % à de l'action culturelle et à la médiation. A l'issue de la résidence, une projection du film adapté et la lecture du texte créé pourront être proposées au grand public ou tout autre projet de restitution en cohérence avec la résidence et co-construite avec la résidence d'accueil. Le volet dédié à l'action culturelle et à la médiation devra également être co-construit avec la résidence d'accueil et joint en annexe dans la convention. Il n'est pas attendu comme pièce obligatoire la transmission d'un contrat d'édition dûment signé. Néanmoins, cette pièce ou une lettre d'intérêt sera appréciée dans le dossier de l'auteur.

## INFORMATIONS PRATIQUES

**Hébergement** : lieu d'accueil situé en Grand Est.

**Calendrier** : début de la résidence en mars 2023 pour une durée consécutive de 2 mois non fractionnable.

**Rémunération** : l'auteur percevra une rémunération en droits d'auteurs de 2 000 € brut par mois dans le cadre de la résidence. Les repas, les déplacements et hébergements seront pris en charge par la structure d'accueil et/ou les partenaires engagés.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

La sélection de l'auteur sera opérée par un jury constitué de la Région Grand Est, de la structure d'accueil et des partenaires de l'action (centre de ressources, collectivités...). Les candidats seront avertis de la décision du jury au mois d'octobre.

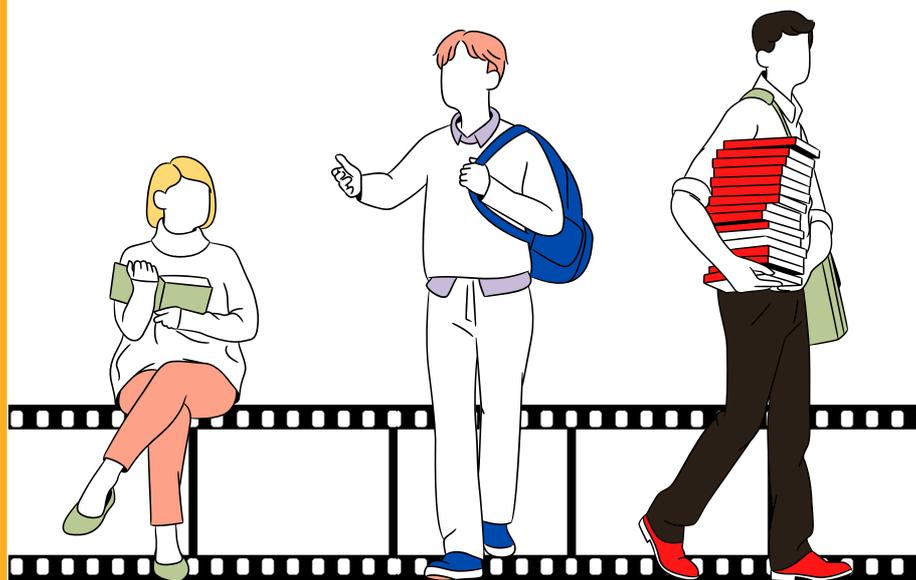
**Date limite de candidature : 10 septembre 2022.**

### Documents à joindre :

- Dossier de présentation de l'auteur et de son travail : biographie, bibliographie, parcours professionnel, expériences éventuelles en médiations ;
- Dossier de présentation du projet comprenant une lettre de motivation (1 page max) et une note d'intention (1 à 2 pages max) en précisant le projet d'écriture, le film comme support de la novellisation et les motivations de l'auteur à travailler sur celui-ci ainsi que les publics ciblés pour la médiation ;
- Le document administratif ci-dessous ;
- Tous documents jugés utiles de mettre à la connaissance du jury.

Le dossier est à envoyer à [livre@grandest.fr](mailto:livre@grandest.fr).

Pour toute question ou précision, vous pouvez vous adresser à [sophie.abellan@grandest.fr](mailto:sophie.abellan@grandest.fr).



# FORMULAIRE BOURSE DE RÉSIDENCE AUTOUR DE LA NOVELLISATION

**DATE LIMITE DU DÉPÔT DES CANDIDATURES : 10 SEPTEMBRE 2022**

Envoi du dossier de candidature à [livre@grandest.fr](mailto:livre@grandest.fr)

**Objet du courriel : RESIDENCE D'AUTEUR NOVELLISATION - [NOM  
PRENOM]**

## INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Nom et prénom de l'auteur :

Nom d'usage/pseudonyme/nom de plume :

Date de naissance :

Adresse postale :

Téléphone :

Courriel :

**Vous avez un numéro de SIRET et vous déclarez vos revenus issus du droit d'auteur en Bénéfices non commerciaux (BNC)**

N° de SIRET :

Merci de joindre votre attestation de dispense de précompte (remise par l'URSSAF) au présent dossier.  
La rémunération vous sera versée en brut et vous vous chargerez de reverser les cotisations sociales dues.

**Vous n'avez pas de numéro de SIRET et vous déclarez vos revenus issus du droit d'auteur en Traitements et salaires**

La rémunération vous sera versée en net et l'opérateur de la résidence se chargera de verser les cotisations sociales dues.

Fait à :

Le :

---

*Nom et signature*